MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche ouvert au titre de la session 2026

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2005 modifié fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours et des examens professionnels de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture,

Arrête :

Article 1

Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche ouvert au titre de la session 2026 est composé comme suit :

Présidente :	Mme Magali PECQUERY	Inspectrice générale (MAASA – CGAAER)
Vice-président :	M. Laurent WENDLING	Inspecteur général (MAASA – CGAAER)
Membres titulaires :	Mme Géraldine AUMASSON	Ingénieure d'études (Institut Agro - Montpellier)

M. Boris COLLET	Technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle (AgroParisTech – Paris Saclay)
M. Erwann COPPERE	Technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle (EPLEFPA - Roanne Chervé Noirétable)
Mme Laurence GUERRY	Technicienne de formation et de recherche de classe exceptionnelle (EPLEFPA de Saintonge - Saintes)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 octobre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,
Pour la ministre et par délégation :

Le chef du bureau des concours
et des examens professionnels

Morgan LHOMER